



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

P.V. N° 119
Dossier N° 11

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à la création d'un contrat de projet pour le recrutement d'un ingénieur en développement informatique,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ La création d'un contrat de projet pour le recrutement d'un ingénieur développeur informatique, considérant la nécessité de renforcer les ressources dans le domaine de l'ingénierie informatique dans le cadre du partenariat engagé entre l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile et le SDIS 77 pour le développement des nouveaux systèmes nécessaires au traitement des alertes.

Le contrat, d'une durée de trois ans, pourra être renouvelé pour mener à bien le projet, dans la limite d'une durée totale de 6 années.

Le candidat recruté devra posséder à minima un diplôme d'ingénieur ou master dans le domaine du développement informatique, ou équivalent, ainsi qu'une expérience professionnelle significative sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant prévu dans la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire pour les agents des filières administrative, sociale et technique, votée par le conseil d'administration

Le budget correspondant sera inscrit au budget 2022.

Une convention de partenariat sera établie avec l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile qui remboursera le SDIS 77 de la totalité du coût de la rémunération et des frais annexes.

La Présidente du Conseil d'administration,

Isoline GARREAU